50e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 26 29 JUIN 1933

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE .

I. Y a-t-il continuité suffisante entre la formation et les études faites au Petit Séminaire et celles du Grand Séminaire ? — II. Pourquoi notre mandat a-t-il échoué en Syrie ? — III. Impossibilité d'une unité syrienne. — IV. Le futur traité franco-syrien. — V. L'effondrement du marxisme en Allemagne et ses causes. — VI. Les difficultés dans lesquelles se débat la Yougo-Slavie.

I

Sous ce titre suggestif : *L'unité de formation intellectuelle dans le Petit et le Grand Séminaire,* l'excellente revue *Le Recrutement Sacerdotal,* dans son n° de mai-juin 1933, aborde un problème particulièrement important et délicat. L'article n'est pas signé ; mais le pseudonyme *Testis* placé à la fin de l'étude, cache certainement une personnalité éminente. La Revue a soin de préciser la nature de la question à résoudre. Elle le fait en ces termes :

« La formation du prêtre, destiné à répondre aux exigences variées de l'apostolat moderne, devrait être à la fois littéraire, philosophique et dogmatique. Elle l'est en réalité, mais sans continuité, sans esprit de suite, sans application à la vie. Les prêtres ne souffrent-ils pas souvent d'une culture incomplète ? Les fidèles ne le regrettent-ils pas aussi ? Mais le Grand Séminaire peut-il être à la fois une Ecole de théologie, avec tous les travaux qu'exige la réforme moderne des études, et une école de littérateurs, de conférenciers, d'orateurs, de professeurs ?

Cela semble impossible. Cependant une lecture sympathique et attentive des pages qui suivent éclaircit un peu la forêt et indique les chemins à suivre. »

Lisons donc avec « sympathie et attention. » Il s'agit de la préparation de ceux qui doivent un jour nous remplacer aux postes de travail et de combat ; rien ne peut nous intéresser davantage, ni nous toucher de plus près. Mais auparavant, un coup d'œil sur l'histoire.

Les Grands Séminaires, on le sait, datent du Concile de Trente. C'est cette glorieuse assemblée qui les a institués et rendus obligatoires. Ils ont été créés peu à peu, suivant les divers pays, et l'on peut dire que leur histoire est parallèle à celle de la Réforme catholique, à partir du XVIe siècle.

Mais à l'époque où ils ont été créés, l'Eglise avait déjà eu à résoudre un problème de première importance : celui de la position à prendre en face du grand mouvement de la Renaissance littéraire, c'est-à-dire de l'*humanisme*. Ce problème, elle l'avait tranché hardiment. Elle avait accueilli avec enthousiasme les découvertes littéraires et artistiques de la Renaissance. En dépit des critiques, parfois très agressives, des humanistes contre les théologiens et surtout contre leur style barbare et incorrect, en dépit des tendances nettement paganisantes de certains représentants du mouvement nouveau, les papes s'étaient entourés d'écrivains élégants, ils avaient encouragé les lettres comme les arts, ils s'étaient posés en arbitres impartiaux entre théologiens et humanistes, et finalement la réconciliation s'était opérée, entre l'humanisme et la théologie, sous les auspices des nouveaux Ordres de clercs réguliers, qui avaient pris l'initiative de la Réforme catholique devenue si nécessaire, au XVIe siècle. De tous ces Ordres nouveaux, le plus remarquable fut la célèbre Compagnie de Jésus. Elle fut la première à comprendre l'union nécessaire entre l'humanisme nouveau et les antiques disciplines ecclésiastiques.

Une question très délicate pouvait pourtant se poser devant les chefs de l'Eglise : convenait-il d'imposer à tous les prêtres cette formation humaniste, avant la préparation théologique et scripturaire du Grand Séminaire, ou fallait-il la réserver à une élite ? En face d'un problème du même genre, il est très curieux d'observer que la société matérialiste bourgeoise, qui a pris le pouvoir chez nous il y a un demi-siècle, a décidé que l'instituteur, chargé de répandre dans les masses populaires, sous le couvert mensonger de la neutralité, le culte de la science en tant qu'opposée à la religion, avait bien assez d'une formation primaire. Il est vrai qu'on a accolé au mot « primaire », dans le cas de l'instituteur, l'épithète de « supérieure », qui jure avec lui, et qui signifie seulement « primaire renforcée ». L'Eglise, elle, dès le XVIe siècle, n'a pas cru que le simple prêtre, parce qu'il était destiné à vivre près du peuple, dût avoir une formation diminuée. Elle a voulu donner aux représentants du Christ le plus haut degré de formation possible. Elle a pris les mesures nécessaires pour que ses prêtres fussent initiés à toutes les connaissances qui font l'homme « cultivé », l' « honnête homme », comme l'on disait au XVIIe siècle. Elle n'a pas voulu connaître

diverses catégories de prêtres, au point de vue culture, comme la religion scientiste a établi, de nos jours, divers degrés de représentants des lumières auprès de la foule.

Il fut entendu, dès le principe, que le futur prêtre, avant d'aborder les études théologiques, devait justifier d'une connaissance sérieuse des sciences et lettres dites profanes. *Nil humani a me alienum puto*. Cette parole célèbre du vieux Térence, que l'humanisme avait prise comme devise, l'Eglise l'a faite sienne. Avant d'être un bon prêtre et pour être un bon prêtre, il est nécessaire d'être un homme complet, c'est-à-dire formé aux meilleures règles de la culture moderne.

Ces réflexions préliminaires étant faites, nous rejoignons l'étude de *Testis*. Il nous rappelle d'abord que la séparation des petits et grands séminaires est due à une pénétrante intuition de S. Vincent de Paul. Elle a été consacrée par le temps. Le petit séminaire groupe les enfants qui se proposent d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il ne contient encore que des candidats à la cléricature. Il a pour but, en premier lieu, de développer chez ces enfants les germes de vocation que l'on a remarqués en eux. C'est cela qui est la raison d'être essentielle des petits séminaires et tout doit converger vers cet objectif capital. La formation de la conscience, les exercices d'ascétisme, l'initiation à l'oraison, la réception des sacrements, la pratique de la direction spirituelle, tout cela est orienté vers la formation du prêtre au cœur de l'enfant pieux et docile, que Jésus appelle à sa suite. Il y a continuité réelle et rigoureuse, sur ce point, entre la discipline du petit et celle du grand séminaire.

En est-il de même en ce qui concerne les études? Le petit séminaire a pour but, en second lieu, de former des humanistes, des hommes cultivés dans toute la force du terme. Le programme des études y est donc, à très peu près, le même que dans les établissements où se forment les hommes du monde, collèges et lycées, libres ou officiels. Ce programme, à ce point de vue, peut être appelé « profane ». Il met les élèves en contact avec les lettres antiques, au sein desquelles flotte toujours une odeur de paganisme, et aussi avec les sciences modernes qu'il est malaisé de débarrasser tout à fait de je ne sais quelle présomption humaine qui laisse entendre que le progrès distribue le bonheur, tandis que la religion ne fait que le promettre et seulement dans une vie future!

Il est indéniable qu'entre l'esprit des lettres profanes et des sciences modernes et l'esprit des sciences sacrées, il y a une sorte d'opposition secrète, qu'il n'est pas difficile de surmonter, si l'on sait y prendre garde, mais qui conserve de l'emprise sur les esprits insuffisamment attentifs. Ce n'est pas seulement pour des questions de style que l'humanisme se montrait hostile, dès ses origines, à la théologie; c'était aussi, et peut-être plus encore, pour des raisons de fond obscurément senties, à savoir, pour la mise au point de l'échelle des valeurs qui s'imposent à un chrétien.

Ce vieil antagonisme subsiste toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse. Il est constamment nécessaire que les professeurs du petit séminaire, tout en initiant leurs élèves aux richesses de la civilisation antique et aux découvertes de la civilisation moderne, leur rappellent la supériorité essentielle des richesses de l'ordre surnaturel et, par suite, des sciences qui cherchent à faire connaître ou à mettre en valeur ces trésors incomparables. Et il est aussi constamment nécessaire que les professeurs des grands séminaires, tout en dévoilant, avec enthousiasme et chaleur, les splendeurs des hautes sciences qu'ils enseignent et qui sont avant tout des sciences d'éternité, par opposition aux sciences du périssable, n'accablent pas, sous le poids d'un dédain systématique ou d'un oubli volontaire, la valeur relative des disciplines purement humaines, qui ont au moins cet avantage de permettre au futur prêtre l'accès à l'esprit de son temps et à l'intelligence de ses contemporains.

« A notre sens, remarque *Testis*, un fossé tend à se creuser entre les deux enseignements. S'il n'est comblé, il risque de nuire grandement à la vraie formation intellectuelle des futurs prêtres, en en brisant l'unité et en séparant des éléments faits pour se compléter dans une harmonieuse fusion. »

Arrivons en effet au détail. On entre au petit séminaire avec un bagage primaire, que les classes inférieures achèvent de mettre au point. On y fait les études dites de grammaire, qui comportent une étude approfondie des règles grammaticales des langues française, latine, grecque, et d'une langue moderne, anglais ou allemand en général. A cela s'ajoutent des notions d'histoire, de mathématiques, de sciences physiques et naturelles, de musique et de dessin.

Dans les classes supérieures on se forme à l'humanisme proprement dit. Avant la Renaissance, on passait directement de la grammaire à la théologie. Actuellement, nous estimons indispensable un contact prolongé avec les grands maîtres de la littérature, d'une part, avec les systèmes des philosophies humaines, d'autre part. Les lettres découvrent à l'enfant les hommes; la philosophie lui fait connaître les problèmes, et les solutions ou essais de solution que la raison y apporte.

Il va sans dire que des cours d'instruction religieuse accompagnent cet ensemble d'études et forment « pour ainsi dire la liaison, d'ailleurs assez ténue, avec les cours du Grand Séminaire. »

Passons maintenant dans cette nouvelle maison. Le jeune candidat à la prêtrise a quitté son habit laïque; il a revêtu la soutane; il est dès lors assimilé, quant à la livrée extérieure, à ces prêtres qu'il considère déjà comme des frères aînés. Une chose qui ne peut manquer de le frapper, c'est l'absence presque totale de lien entre les

études qu'il a faites jusqu'ici et celles qu'il va faire désormais. Il n'y a pas d'exemple, dans les autres domaines de l'enseignement humain, d'un divorce aussi complet et aussi soudain. L'étudiant à la licence en lettres ou en sciences, l'élève des hautes écoles militaires ou industrielles et commerciales continue pour une part au moins les travaux qu'il avait commencés dans l'enseignement secondaire. Mais le grand séminariste ne fait plus rien de ce que faisait le petit séminariste. La philosophie scolastique, qui pourrait et peut-être devrait servir de transition, diffère du tout au tout, soit par ses méthodes, soit par sa langue, soit par ses principes, de la philosophie moderne, telle qu'elle est enseignée au Petit Séminaire. Quant aux autres sciences enseignées au Grand Séminaire, elles sont un monde tout nouveau par rapport à celui que fréquentait jusque-là le futur prêtre. Il n'y a presque pas de points de contact entre les programmes du Grand Séminaire et ceux du Petit. Mais il y a plus :

« A parler net, n'y a-t-il entre eux qu'une *différence ?* N'y aurait-il pas quelquefois un peu *séparation ?* Et, pour aller plus loin, ne trouverait-on pas même entre eux une sorte d'*opposition*, résultant d'une ignorance mutuelle et d'une absence complète de collaboration ? Or, cette opposition ou tout au moins ce manque de suite et d'unité ne peut qu'être très préjudiciable à la complète et harmonieuse formation des futurs aspirants au sacerdoce. Qu'il s'agisse de la formation proprement dite ou plus spécialement de l'instruction, cette discontinuité risque fort de briser l'élan de croissance et de progrès dans des âmes neuves et en plein développement. Elle risque de rompre l'équilibre, de paralyser les efforts et d'aboutir à une sorte de stérilité pratique et de stagnation dans la médiocrité. »

Quel est donc le but des études préliminaires qui se font au Petit Séminaire? Si la vaste et intéressante enquête entreprise par le R. P. Charmot sur l'humanisme chrétien a abouti à un résultat, c'est d'avoir prouvé que les études humanistes tendent avant tout à la formation de l'esprit, c'est qu'il s'agit avant tout « de faire prendre au jeune étudiant conscience de lui-même, de mettre en exercice ses diverses facultés, intelligence, mémoire, volonté, imagination, sensibilité, aptitudes artistiques, de les faire développer harmonieusement, en évitant l'atrophie des unes et l'hypertrophie des autres. » Ce que l'on veut, c'est un équilibre, c'est un accord intérieur, c'est la formation d'un jugement. Et c'est justement ce qui est trop souvent oublié dans les disciplines modernes qui ne sont orientées, d'ordinaire, que vers l'obtention d'une carrière lucrative, commerciale, industrielle ou administrative. Grâce à Dieu, nos Petits Séminaires demeurent des asiles d'humanisme véritable.

Mais précisément parce que cette formation de l'esprit est indispensable au prêtre, parce que l'humanisme est nécessaire à son ministère futur, parce que le Petit Séminaire a son utilité propre et qui demande une certaine durée pour être solide et complète, parce que les connaissances qu'il a déposées dans l'esprit des élèves sont utiles, très utiles à la tâche qu'ils auront à remplir plus tard dans le monde, auprès des âmes de leurs frères, il conviendrait peut-être « de veiller avec un soin très attentif à ce que cette formation... fût continuée sans arrêt pendant tout le temps que le jeune homme va passer au Grand Séminaire. Or, est-ce bien ce qui a lieu ? »

Interrogez ce jeune prêtre que son évêque destine au professorat et qu'il envoie passer deux ans dans une de nos Facultés catholiques pour y préparer sa licence. Il sort du Grand Séminaire. Il va avoir à faire de nouveau du grec, du latin, du français, de l'histoire, de la philosophie ou des sciences. Il y apporte à vrai dire un esprit mûri par l'âge. Il a été choisi d'autre part parce qu'il présentait des aptitudes pour ce qu'on lui demande. Mais il a nettement l'impression qu'il lui faut renouer, par delà les années passées au Grand Séminaire ou au service militaire, des liens depuis bien longtemps relâchés avec les études déjà lointaines de son Petit Séminaire. Il constate donc que ses maîtres du G. S. sont partis de cette idée que sa formation humaniste était complète et acquise, qu'il n'y avait pas lieu d'y ajouter quoi que ce soit, que si des lacunes existent encore de ce côté, c'est la faute des professeurs du P. S., mais qu'il n'y a pas à y revenir.

Et cela ne serait pas très grave, si tout au moins l'œuvre de la *formation* de l'esprit, commencée au Petit Séminaire, était poursuivie sans relâche au Grand, c'est-à-dire si l'exercice des facultés, de toutes les facultés, si le contact avec les maîtres, les vrais grands maîtres, si le développement harmonieux de tout l'être humain, naturel et surnaturel, s'y prolongeait, comme il a dû se faire normalement au Petit Séminaire.

C'est sur ce point précis que *Testis* élève des doutes, qui ne sont peut-être pas entièrement fondés, mais qu'il est bon de rapporter et d'examiner, pour permettre la réflexion et, s'il y a lieu, le redressement :

« En toute sincérité, écrit-il, il semble bien que le point de vue de la formation intellectuelle passe au second plan (au Grand Séminaire). L'étude de Manuels d'une tenue ordinairement assez médiocre, où la compilation tient au moins autant de place que l'organisation interne du discours, des séries de preuves juxtaposées sans subordination rationnelle, ne sont guère faites pour provoquer la recherche et stimuler l'esprit. Le recours aux grands auteurs est trop sommaire et, précisément parce qu'il est trop sommaire, il devient inopérant et fastidieux. Devant ces textes découpés, ces preuves desséchées, si l'esprit trouve encore son aliment, les autres facultés, qui cependant ont leur rôle, et quelquefois essentiel, sont en complète stagnation. Elles seraient un secours pour l'intelligence, elles demeurent inertes. Et alors, c'est la vie même de l'esprit qui est en jeu et sa valeur proprement humaine qui est en péril.

De là naîtra cette mentalité livresque et morte, qui ne se traduira que trop dans la prédication et même dans les œuvres. Sans doute, dans des cours de prédication appropriés, on pourra porter quel-

que remède à ce mal. Et pourtant, un trop grand nombre de prêtres seront toute leur vie exposés à confondre une page de leur manuel avec une prédication. Prédication sèche, morte, irréelle, qui semble ne compter pour rien les auditeurs, leurs préoccupations actuelles, leurs erreurs, leurs désirs vivants et concrets de perfection. On leur parle de Nestorius et d'Eutychès avec une sérénité qui déconcerte. Ces esprits peut-être instruits ne sont point formés et ils ont perdu le contact avec la vie. Et pourtant, à cet âge de vingt ans, une préoccupation plus pressante de formation aurait peut-être donné à des intelligences jeunes et en pleine sève cette souplesse, cette curiosité qu'elles n'ont pas. Elles auraient perfectionné la discipline intérieure ébauchée au Petit Séminaire, où l'invention personnelle, l'adaptation et la hiérarchie des idées se prêtent un mutuel secours. Des travaux écrits, où un maître dénoncerait les manques de goût, exigerait la progression organique des idées, la proportion du discours, ferait appel à toutes les facultés de l'esprit, bannirait impitoyablement le clinquant des expressions, pour tout ramener à une harmonieuse et vivante unité, rendraient sur ce point de très grands services... En vérité, la formation de l'esprit est œuvre de longue haleine. Elle n'est point achevée à l'entrée au Grand Séminaire. C'est bien plutôt là qu'elle doit se parfaire, sous peine d'être sans lendemain, et de voir les défauts étouffer bientôt les bonnes dispositions naissantes qui commençaient à porter leurs fruits. »

En un mot, *Testis* est d'avis que ce qui manque au Grand Séminaire, c'est la mise en activité des aptitudes formées ou ébauchées au Petit Séminaire, mais une mise en activité qui, sous un contrôle rigoureux et une ferme direction, serait un achèvement de formation. Le jeune rhétoricien ou philosophe avait appris à composer, — oh! très mal [1] encore et très gauchement, certes, — mais il s'y exerçait et il obtenait quelques résultats. Car enfin, à moins que les choses aient bien changé depuis notre jeune temps, on commence à réfléchir, à raisonner, à savoir déduire, argumenter, à savoir écrire et convaincre, quand on sort de ce que l'on nomme maintenant la *Première*, et surtout de la classe de *Philosophie*. Brusquement, ce jeune homme est submergé sous un flot d'enseignements nouveaux, noyé dans un océan de vérités sublimes et sévères, sans qu'on l'exerce suffisamment à se diriger, la plume à la main, dans ce monde grandiose, sans que l'on se serve assez de ce qui était acquis ou commençait de l'être en lui, sans que l'on aide son inexpérience à utiliser les aptitudes naissantes de son esprit, pour adapter les richesses prodigieuses de la théologie aux besoins de l'esprit moderne et du siècle ambiant. On lui a appris, au Petit Séminaire, l'art de parler à ses contemporains le langage qu'il comprend, mais on ne lui apprend pas assez, au G. S., à parler ce langage pour présenter les vérités rédemptrices dont le monde a besoin !

Voilà, du moins tel que nous le comprenons, le premier et grave reproche que *Testis* fait à nos méthodes d'enseignement, dans la préparation au sacerdoce. Et voici le second :

« A côté de la formation qui constitue essentiellement la préparation du Petit Séminaire, il y a encore l'instruction proprement dite. La complexité des programmes, il est vrai, expose trop souvent à entasser dans l'esprit une multitude de connaissances assez disparates, mal organisées, reçues d'autorité plutôt que par une assimilation personnelle et vivante. Au jeune homme qui a fait ses études secondaires, on peut encore appliquer ce mot de Montaigne qui, pour le disciple comme pour le maître, n'est peut-être pas toujours un éloge : il a « la teste bien pleine. » Est-ce un bien? Est-ce un mal ? Nous n'avons pas à en discuter ici. Mais c'est un fait. Nos jeunes gens sont des Encyclopédies ambulantes. Ils sont sous le signe de l'Encyclopédie du XVIII[e] siècle, à laquelle ont succédé et succèdent chaque jour tant d'autres Encyclopédies. Ce qui est sûr, c'est que pour que ce savoir aux mille aspects divers cesse d'être purement superficiel, il faut le faire fructifier, il faut l'utiliser judicieusement.

Or, en toute loyauté, poursuit *Testis*, il semble bien qu'il y ait une brisure plutôt qu'une continuité entre les études du Petit et celles du Grand Séminaire. Pratiquement, on abandonne les premières et on en entreprend de nouvelles, sans qu'il y ait grande liaison entre celles-ci et celles-là.

Parlerons-nous des études de grammaire? Qu'on ne sourie pas de cette question : elle a grande importance. Au Petit Séminaire, l'élève avait essayé de pénétrer un peu la structure et le génie de la langue française. Une suite d'exercices l'avaient instruit à vaincre les difficultés du langage. Il avait appris à trouver sa pensée, à l'exprimer exactement, en la coulant dans une forme originale et ferme, à lui donner de la couleur et de la vie. Le fruit n'est pas encore venu, la fleur est à peine éclose. Elle mourra de sa belle mort. Cette langue, encore inhabile, va se figer avant de s'être débarrassée de ses scories, tomber dans le vulgaire ou se perdre dans le boursouflé. Il ne s'agit pas, certes, de former des prêtres spécialistes de grammaire ou de rhétorique, mais des hommes capables de parler le langage des « honnêtes gens. » Ils s'y sont appliqués jusqu'à maintenant. Et désormais, s'imaginant qu'il est temps pour eux de laisser aux enfants ce travail d'enfant, ils n'en auront plus souci. Et un certain préjugé d'austérité mal comprise fera qu'ils ne recevront sur ce point aucune observation, comme si le soin dans le parler était synonyme de recherche et d'affectation. Aberration véritable qui nuit à beaucoup et les prive d'un puissant moyen d'apostolat. »

Testis est donc convaincu qu'au Grand Séminaire, au lieu de se perfectionner en français, on perd ou à peu près le peu que l'on en savait !

Encore une fois, nous ne faisons ici que rapporter une opinion, qui visiblement émane d'un personnage renseigné et compétent. Nous serions assez enclin à croire qu'il y a une bonne part de vérité dans ces critiques incisives. Continuons :

« Et que dire de la langue latine ou grecque ? C'est vraiment une gageure Ne croirait-on pas que le latin du Grand Séminaire a pour but unique de faire oublier celui qu'on avait mis tant

[1] Nous disons *très mal*, parce que tous les maîtres de l'enseignement supérieur se plaignent actuellement que les étudiants, qui sont des bacheliers de la veille, ne sachent plus ordonner une composition logiquement, n'aient plus l'idée de l'œuvre si française de la rédaction rationnelle et harmonieuse, où toutes les pensées à exprimer sont rangées dans leur ordre naturel, reliées par des transitions aisées et compréhensibles, conduites avec art, en un mot, vers leur conclusion.

de soin à apprendre? Et certes, il ne s'agit pas même ici de pénétrer tous les secrets d'une linguistique compliquée; mais que devient l'intelligence d'une langue qui est éminemment d'Eglise? Quel prêtre, après ses années de Grand Séminaire, la connaît véritablement ? Il l'emploiera pourtant tous les jours, en récitant le Saint Office, en disant la Sainte Messe, en administrant les sacrements. La lecture de la Sainte Bible en latin pour beaucoup devient un pensum. Le langage technique de S. Thomas est une énigme et le parler classique de S. Augustin reste lettre fermée. A plus forte raison, le limpide discours d'un César reste aussi inabordable que la grande phrase musicale de Cicéron ou le texte grec des auteurs sacrés. »

A la suite de cette citation, je ne puis m'empêcher de m'écrier : — En vérité, en sommes-nous là ? Qui, parmi les prêtres qui ont passé la cinquantaine, qui n'a connu des anciens, des vétérans du sacerdoce, — nous voulons dire ceux qui étaient nés autour de 1840, — et qui savaient leurs auteurs classiques, leur Virgile, leur Horace, sans parler de César ou de Tite Live, de façon à pouvoir les citer au pied levé, au cours d'une conversation ?

On a peine à croire tout de même que les prêtres des jeunes générations soient devenus à ce point étrangers aux maîtres de la langue que la liturgie leur impose de parler chaque jour.

Ce qui est plus certain, hélas ! c'est que les notions, toujours un peu vagues, d'allemand ou d'anglais, voire d'italien ou d'espagnol, que l'on avait acquises au Petit Séminaire, s'évanouissent à peu près totalement au cours des années de G. S., faute d'entretien et d'exercices appropriés.

Ne parlons pas des sciences physiques ou mathématiques. Le peu que l'on avait emmagasiné, en vue du baccalauréat, disparaît bien vite. Il est vrai que ces pertes-là sont moins graves. L'essentiel est que le prêtre, dans le domaine des connaissances profanes, reste nettement supérieur aux personnes du monde qu'il pourra aborder et qu'il ne leur donne pas l'impression d'un excellent homme, sans doute, mais court d'instruction et d'idées. Or, en fait de langues étrangères et de sciences, le Français moyen oublie très vite ce qu'il avait appris sans entrain pour le « bachot ».

Il serait beaucoup plus important pour le prêtre d'être « ferré » sur l'histoire. Elle est la grande maîtresse de la vie. Elle est l'alibi aux mauvaises heures du présent, l'arsenal d'arguments dans les combats d'idées, le grand recueil de comparaisons instructives et suggestives pour l'intelligence de notre temps. *Testis* estime que si l'histoire profane, telle qu'on l'enseigne aux hommes du monde, ne fait pas toujours la place qui conviendrait à l'action et à l'influence de l'Eglise et de ses missionnaires, l'histoire de l'Eglise, à son tour, telle qu'on l'enseigne au Grand Séminaire, ne tient peut-être pas assez compte du cadre politique où se sont déroulés les événements.

Et *Testis* conclut :

« En ces constatations, il est manifeste que le manque de suite et de continuité entre les études du P. et du G. Séminaire est en grande partie cause des déficiences que nous avons signalées... Le mal est-il sans remède ? Est-il la suite nécessaire de la dualité de l'enseignement ? A notre avis, la dualité de l'enseignement est bien l'origine de cette brisure ; mais la conséquence que nous signalons et qui est si funeste dans ses résultats pourrait être facilement évitée.

« Il suffirait que les deux enseignements ne s'ignorent pas, qu'un programme de collaboration plus étroite fût marqué et que chacun des maîtres, non uniquement préoccupé de son enseignement actuel, consentît à cet effort de compréhension. Il ne s'agit donc pas de bousculer les programmes, ni de reprendre au Grand Séminaire les mêmes études qu'au Petit ; il s'agit seulement d'un travail commun complexe, mais fait avec esprit de suite et commune entente. »

Il conviendrait que les professeurs du Petit Séminaire ne perdent jamais de vue qu'ils travaillent à préparer des élèves pour le Grand, et qu'ils profitent de toutes les occasions pour établir les raccords nécessaires entre les deux cycles d'études. Il faudrait donc, pour cela, que les maîtres de grammaire et de rhétorique ou de philosophie soient aussi des théologiens. Et de l'autre côté de la barricade, il serait bon que les professeurs du Grand Séminaire s'appliquent à aller prendre le petit séminariste où ils le trouvent, au sortir de ses études secondaires, le conduisent doucement aux études supérieures qui vont être les siennes et s'appliquent à lier l'humanisme acquis à la théologie à acquérir, en imposant des rédactions, des exercices oratoires, en un mot des actes d'entraînement à la prédication, qui sera l'une des principales fonctions dans le saint ministère. « Ne convient-il pas de faire appel à toutes les facultés du futur prêtre ? ne faut-il pas qu'il soit capable d'aller aux âmes sur toutes les avenues de la pensée humaine ? »

II

Tous les Français savent que leur pays est chargé d'aiguiller la Syrie vers son organisation définitive. C'est ce que l'on appelle : le mandat de Syrie. En principe, un mandat de cette sorte n'est point fait pour durer éternellement. Il doit cesser dès que la puissance protégée est arrivée, en quelque sorte, à l'âge adulte et prouve qu'elle peut se passer de la tutelle dont elle bénéficiait. Justement, on parle assez souvent, depuis quelque temps, de la prochaine évacuation par étapes de la Syrie par la France. Au régime du mandat succéderait simplement un traité d'alliance entre la France et la Syrie. Ce traité était préparé depuis longtemps par M. Ponsot, notre Haut-Commissaire. Il s'agit maintenant de faire agréer ce traité par le Parlement syrien, réuni à Damas, à la suite des laborieuses élections de décembre 1931.

Cette évacuation de la Syrie est sûrement une opération délicate. Le public français n'est que très imparfaitement renseigné à ce sujet. Deux études complémentaires, l'une sans signature dans le *Correspondant* (25 avril et 10 mai 1933), l'autre par le P. Jalabert, si bien documenté sur tout ce

qui concerne nos colonies *(Etudes,* 5 mai), attestent l'importance de la question au double point de vue français et catholique, et c'est ce qui nous amène à en parler ici.

La Syrie est un vaste territoire de 160.000 km², — soit le tiers de la France. Elle va du Tigre aux portes de Jonas et d'Abou-Kemal, sur l'Euphrate, au Ras-Nakoura près de St-Jean d'Acre. En y comprenant le sandjak d'Alexandrette, ce pays ne comptait, au recensement de 1925, que 1.554.000 habitants, ce qui correspond à une densité de 10 au km² environ. Là-dessus, il faut compter 85 % d'illettrés.

Disons tout de suite qu'il n'est pas question d'une évacuation totale. Le Haut-Commissariat sera maintenu pour les petits Etats de la côte : République libanaise (160.000 habitants), — Territoire de Lattaquieh, jadis Etat des Alaouites, à qui l'on a fait espérer leur prochaine transformation en République (420.000 habitants), — peut-être aussi le sandjak d'Alexandrette, — sûrement aussi le Djebel-Druse, pays agité et dangereux, qui est actuellement soumis à l'autorité d'un général.

Il y a lieu de remarquer que si l'on prétend évacuer la Syrie par économie, le calcul est tout à fait fallacieux, car ce qui restera de régions sous mandat ne coûtera pas moins cher que l'ensemble occupé actuellement.

Mais ce n'est pas principalement la question d'économie qui pousse la France à abandonner ce mandat ; c'est aussi que l'expérience a prouvé qu'il n'était avantageux ni pour la Syrie ni pour la France. « Le mandat est un échec, et restera un échec. Là-dessus, unanimité complète. Pourquoi cet échec ? C'est ce que nous allons examiner. »

Lorsque le mandat fut établi, par la Société des Nations, et accepté par la France, en septembre 1923, ce fut sur le désir de la majorité des populations libanaises et syriennes, recueilli par une Commission américaine d'enquête. A aucun moment, il n'a été question de transformer ce mandat en protectorat ou en annexion. Les journaux panarabes nous accusent d'avoir voulu « coloniser » la Syrie. C'est une calomnie. La Société des Nations exerce, du reste, un contrôle suivi sur ce mandat et elle ne tolérerait certainement pas des velléités de cette nature. Nous nous sommes engagés à quitter le pays, dès que les communautés de Syrie seraient suffisamment développées pour « se conduire seules ». Nous sommes allés en Syrie avec des vues complètement désintéressées. Il aurait dû arriver normalement que ce mandat aboutît à une fructueuse collaboration des deux pays et que la France tirât un bénéfice moral et matériel de sa tutelle. Ce n'est pas du tout ce qui s'est produit !

Nous avons même renoncé à certains accroissements territoriaux que les accords conclus pendant la guerre nous avaient assurés. Ainsi l'île de Rouad, au large de Tartous, occupée le 1er septembre 1915, a été rendue aux Alaouites, au grand mécontentement des Rouadis et au détriment des finances françaises. De même, l'île de Castellorizo, que nous avions prise, le 28 décembre 1915, est passée aux mains de l'Italie. En 1923, l'Etat des Alaouites, ne se sentant pas assez fort pour résister aux musulmans syriens et assurer seul son indépendance, vote sa réunion à la France. Malgré la campagne menée alors par Maurice Barrès, la France refuse d'annexer leur territoire. En 1926, le Haut-Commissaire de Syrie, M. de Jouvenel, remplace M. Cayla à la tête du Grand-Liban par un Libanais orthodoxe, M. Debbas, sans tenir compte de la volonté de la majorité des Libanais, et cela uniquement pour éviter l'apparence d'une annexion du Liban. Nos vieux clients maronites savent bien en effet que la France seule a pu leur assurer leur autonomie, en 1860, et que seule encore elle peut les défendre contre des voisins agités et jaloux : fanatiques Sunnites, Druses ou Métoualis. Le gouvernement de M. Debbas a inauguré une ère de lamentable gabegie : il compte sept ministères entre le 31 mai 1926 et le 25 mars 1930. Il a fallu, pour mettre fin à ce désordre, que M. Ponsot suspendît les libertés constitutionnelles et confiât un pouvoir « dictatorial » au même M. Debbas.

Enfin, le 6 octobre 1931, les Druses, révoltés de la veille, gagnés par l'administration directe, demandent officiellement au général Clément-Grandcourt, qui les gouverne, 1° d'être définitivement séparés de la Syrie, et 2° d'être gouvernés désormais par la France. C'est le *protectorat* qu'ils réclament. M. Ponsot n'accuse même pas réception au général du rapport qu'il fait immédiatement sur ce point et, le 31 octobre, il signe un accord franco-britannique abandonnant à la Transjordanie anglaise, sans compensation, et sans consultation préalable des Druses, 500 km² de pâturages que ceux-ci revendiquent comme leur appartenant légitimement.

Il y a donc un parti-pris de la France de se refuser à toute annexion dans la région. Elle va jusqu'à renier le grand principe révolutionnaire, devenu l'un des principes du droit international actuel : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Elle se montre tout aussi difficile pour accepter les naturalisations, de la part des Libanais ou Syriens, afin de couper court, comme dans la Sarre, à toute accusation sur ses intentions.

Enfin la France ne s'est aucunement servie de son mandat pour favoriser la langue française dans les écoles ou pour assurer aux missions religieuses françaises une prépondérance ou même des avantages quelconques.

Si, en regard de ce bilan des avantages recueillis, — on vient de voir que le total équivaut à zéro, — on place les dépenses françaises, on arrive à une somme formidable, en y comprenant, il est vrai, les opérations militaires, antérieures au mandat, qui mirent fin au régime feyçalien à Damas et Alep, et celles qui constituèrent notre essai d'implantation en Cilicie et à Aïntab. On prononce aujourd'hui le chiffre de 17 milliards !

Depuis le mandat, nous avons eu sur les bras la répression de l'insurrection de 1925-1926, qui nous a coûté environ 700 millions !

A vrai dire, une partie de ces dépenses reste portée au compte créditeur de la France. Mais comment des populations, qui ont de la peine à faire face à leurs propres dépenses, pourront-elles nous indemniser jamais autrement que par de bonnes paroles ?

Actuellement, la charge financière du mandat est fortement réduite. Ce sont les pays sous mandat qui assument la plus grosse part des dépenses. Il est difficile de dire ce que notre budget a encore à fournir pour l'administration syrienne. Mais il est incontestable que la France a beaucoup dépensé là-bas et que de grosses fautes ont été commises, sous ce rapport, que l'on aurait pu éviter.

Beaucoup de Français pourraient s'imaginer du moins que toutes ces dépenses ont été compensées par de notables avantages assurés à notre commerce en Syrie. C'est la première idée qui vient à l'esprit quand on réfléchit à des questions de ce genre. Erreur énorme ! L'article 11 du mandat oblige le mandataire à interdire toute mesure propre à mettre les ressortissants d'un Etat membre de la Société des Nations, — auxquels les Etats-Unis ont fait joindre leurs nationaux, — en état d'infériorité commerciale ou industrielle. La Puissance qui exerce le mandat n'a donc pas le droit de bénéficier de tarifs préférentiels pour elle-même ! Nous avons maintenu l'ordre dans le pays et pendant longtemps nous l'avons maintenu au profit de nos concurrents. Cependant, la marchandise finit toujours par suivre le pavillon. Quand il n'y aurait que les ravitaillements des troupes et du personnel, il est nécessaire qu'un courant commercial s'établisse entre le pays mandataire et la région sous mandat. C'est ce qui s'est produit en Syrie, où la France a conquis, en 1930 seulement (!), le premier rang pour les importations et le deuxième pour les exportations. Cependant, en 1931, le tonnage français dans les ports syriens a été battu par le tonnage italien.

De même, rien n'a été fait par le Haut-Commissariat pour soutenir les entreprises françaises dans la région. Il est probable que la Syrie a servi souvent de monnaie d'échange dans nos discussions avec l'Angleterre, car nous assurons en Syrie aux Anglais des avantages qu'ils sont loin de nous rendre en Palestine, où ils exercent un mandat analogue à celui que nous avons en Syrie.

Enfin, « en fait de services techniques, on peut dire qu'il n'existe pas, dans l'ensemble des territoires sous mandat, d'organisation générale pour l'hydraulique, pour le reboisement, pour les essais agricoles. Ce qui a été fait, — et il a été fait cependant beaucoup, — l'a été par des initiatives qui n'ont pas dépassé l'échelon des gouverneurs et délégués locaux. Aux yeux de tous, le Haut-Commissariat semble s'en désintéresser. »

Mais ce qui a rendu ce mandat syrien le plus impopulaire chez nous, ce sont les pertes en vies humaines qu'il nous a coûtées, au point de vue militaire. Avant le mandat, nous avions déjà laissé bien du monde en ces régions : la seule période 1919-1922 se chiffre par près de 4.000 tués ou morts de maladie. Quand le mandat commence, en 1923, la paix règne à peu près dans le pays ; nous y laissons environ 200 hommes par an, ou un peu plus. Mais les années d'insurrection 1925-1926 nous ont valu plus de 2.000 tués ou morts de maladie.

Tous ces morts ne sont pas des Français. Le nombre des Français à l'armée du Levant n'a cessé de diminuer. Il était très grand au début ; il est très réduit à l'heure actuelle. « Bien des gens ignorent que ce qui reste aujourd'hui de l'armée du Levant n'est plus composé que de volontaires faciles à recruter, et que ces effectifs sont nécessaires et suffisants, — tout juste suffisants, — à maintenir la paix en Syrie, tant que nous ne claironnerons pas notre volonté de partir. » Et il arrive que l'on regrette la présence de ces troupes en ce pays lointain, sous prétexte qu'elles seraient beaucoup mieux à leur place en Lorraine ou même en Tunisie qu'à Alep. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit plus que d'une division mixte d'environ 15.000 hommes, pour un pays plus grand que le quart de la France.

Bref, considéré du côté français, le mandat ne nous a guère donné que des déboires.

•

Considéré du côté indigène, les résultats ne sont guère plus brillants. A peu d'exceptions près, tout ce qui réfléchit au Levant ne veut plus du mandat. « Nous en avons assez, disait récemment un Libanais, après ces expériences politiques concluantes, mais jamais conclues, de servir de *peuples-cobayes*. » Il faut sans doute admettre que la masse populaire ne réclame pas notre départ. Que ce soit le mandat, l'administration directe, le protectorat ou l'annexion, le fellah n'en a cure. Tout ce qu'il demande, c'est la sécurité pour lui, pour sa famille et ses troupeaux et récoltes. Quant aux personnes instruites, mais douées de bon sens et de bonne foi, — il y en a plus qu'on ne pense, en ces régions, — elles aperçoivent diverses solutions suivant les pays.

Au Liban, par exemple, tout le monde est d'accord pour déclarer que les essais sont suffisants, que toute tentative d'administration indigène n'aboutit qu'au pillage, que le peuple est trop faible, trop peu nombreux, trop pauvre pour constituer un Etat indépendant, qu'il est trop divisé, — 52 % de chrétiens de tout rite, contre 48 % de musulmans, — pour former une nation, et que par suite son salut ne se trouve que dans son union étroite avec la France. Le Liban a besoin de nous et nous supplie de le garder.

Chez les Alaouites, la situation est semblable. La population montagnarde est restée si fruste qu'elle ne peut recruter dans ses rangs le person-

nel nécessaire à l'administration d'un Etat, si rudimentaire qu'on le suppose.

Le pays druse demande aussi que nous restions en Orient. « Ce peuple farouche, mais extrêmement énergique et intelligent, sent qu'avec les Français qui l'ont vaincu par les armes, puis l'ont gagné par leur générosité, ils sont capables de jouer un rôle de premier plan dans le Levant tout entier, alors que le départ des Français, la cessation de l'administration directe, le remettraient au rang des faméliques et chroniques insurgés, accrochés à leurs sombres montagnes volcaniques. »

Si de là on passe à la Syrie, les avis sont différents. Nous trouvons là une poignée d'agitateurs francophobes très acharnés à nous vilipender et à nous critiquer. Mais si on les pousse dans leurs derniers retranchements, ils sont bien obligés de reconnaître que si la présence de la France les humilie, les agace, les irrite, tout de même il n'y a que cela qui les garantit contre les pires catastrophes. « Aux yeux du plus xénophobe des Syriens, le Français est un mal, mais un moindre mal, et, en outre, un mal dont la Syrie ne peut se passer. »

Qu'arriverait-il en effet si nous partions ? Ou bien la Syrie sera livrée aux horreurs d'une guerre intestine ; — ou bien il se produira une jacquerie, dans laquelle les propriétés des riches bourgeois musulmans de Damas, qui pressuraient de temps immémorial les paysans, seront pillées et peut-être détruites ; — ou bien il y aura une invasion extérieure, soit du côté turc, puisque Mustapha-Kemal a déclaré que la Turquie reprendrait sa liberté à notre départ, soit du côté druse, où l'on garde sur le cœur les trahisons de l'insurrection de 1925-1926, ou du côté italien, qui ne demande qu'à coloniser dans cette région. De toute façon, la Syrie n'a pas devant elle d'avenir assuré, si la France s'en va.

Et malgré cela, le Syrien déteste le mandat. Pourquoi ? Parce que ce régime le laisse en sous-ordre, ce qui le vexe incroyablement dans son orgueil de race, — parce que le Haut-Commissariat s'est toujours opposé à l'établissement d'une monarchie à Damas, alors que le Syrien ne comprend le gouvernement que sous cette forme.

« Le mot le plus profond sur l'interminable imbroglio damascain m'a été dit par un chrétien de la côte, sceptique mais perspicace : « Donnez-leur un roi ; et quand ils auront un roi, vous pourrez faire tout ce que vous voudrez. »

N'allons pas croire que ce sentiment monarchique soit fait de théorie ou de raisonnement. Est-ce que notre sentiment démocratique, à nous, est bien solide philosophiquement ? Le fellah est habitué à obéir à un souverain, de temps immémorial ; il accepterait cela mieux que n'importe quoi autre chose. Quant à l'aristocrate, il voit dans une cour une occasion toute trouvée à des distributions de titres, d'honneurs, de profits dont il est très avide. Notre « mystique démocratique » se voile la face devant de tels engouements ; mais nous tournons le dos aux réalités, et elles se vengent contre nous.

III

Il faut reconnaître qu'il y a quelque chose de tragique dans cette situation de la Syrie. Elle ne peut plus nous sentir et elle ne peut pas se passer de nous ! Elle sait fort bien que notre départ sera pour elle le signal des aventures sans doute les plus périlleuses et les plus regrettables, et elle ne cesse de réclamer notre embarquement ! Le mandat a complètement fait faillite. Voilà ce qui est sûr et ce que les pages précédentes ont mis en évidence. Mais à qui la faute ?

La première erreur a été sans doute l'idée même de mandat. Ceux qui l'ont institué ont attribué gratuitement « à certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'empire ottoman, un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. »

De qui est ce galimatias ? Du Pacte officiel de 1923, qui a organisé le mandat. Et sur quoi se basait-on pour croire que ces « communautés » étaient suffisamment évoluées ? Sur le « bagout » de certains de leurs représentants, et pas davantage. Il y a des Syriens intelligents et qui ont un sens aiguisé des affaires ; ils peuvent donner le change à des observateurs superficiels. Mais il n'y a pas de vertus patriotiques, il n'y a pas de vertus nationales en Syrie. Il n'y a jamais eu de nation syrienne. Le pays est un carrefour. Des races diverses s'y coudoient. Les différences de religion se sont jointes aux oppositions du sang. Il ne saurait donc y avoir d'unité dans ce pays. Les éléments en présence ne promettent pour l'avenir que de l'anarchie et des guerres civiles. L'*unité syrienne* est un mythe que nous avons créé de toutes pièces. La seule chose qui soit commune à tous les groupes qui se pressent sur ces territoires auxquels nous avons conféré une unité nominale, c'est l'amour de l'or. Or la cupidité divise plus que tout le reste ; chacun ne cherche que son intérêt et son profit. Il pourrait à la rigueur se présenter des « intérêts communs » entre ces gens-là, mais il n'y aura jamais, de groupe à groupe, ni sentiments, ni aspirations, ni souvenirs communs. On ne peut pas faire un peuple avec cette poussière de tribus ou de groupements hostiles les uns aux autres. Le général Gouraud l'avait compris et il avait essayé d'établir entre les éléments divers de la population non pas un lien unitaire, mais un lien fédéral. Il n'a pu réussir. « Une confédération ne se fonde pas sur la détestation réciproque entre les communautés et dans le sein même des communautés artificiellement constituées. Les siècles n'y suffiraient pas et les pactes n'y changeront rien. »

A une Confédération, il faudrait une capitale

fédérale, un centre commun. Or, la seule ville qui puisse jouer ce rôle serait Damas. Eh bien ! Damas n'exerce sur le reste du pays qu'une action *centrifuge*. Damas est la plus grosse cité des régions sous mandat (227.000 habitants), elle porte un nom illustre, elle est un foyer musulman de première grandeur. Or, personne ne veut se rattacher à Damas, si ce n'est Homs et Hama que peuplent des fanatiques non moins xénophobes que les Damascains eux-mêmes. Alep est rivale de Damas. Les Etats côtiers ne veulent point d'elle. Les Druses encore bien moins : c'est Damas qui a été cause de leurs malheurs, lors de l'insurrection de 1925. Ces divergences ne vont pas en s'atténuant, bien au contraire. Il n'y a donc aucune chance que Damas exerce jamais une attraction politique profonde sur l'ensemble du pays. Il semble que l'évidence du fait s'impose de plus en plus. On pourrait presque trouver comique l'exclamation récente d'un journaliste français, écrivant que « jusqu'ici nous avons vécu en retard d'un siècle sur les réalités qui nous entourent ». Il aurait mieux fait de dire que nous sommes en avance de plusieurs siècles sur ces mêmes réalités. La Syrie sera peut-être un jour : on ne peut répondre de l'avenir. Mais elle n'a jamais été et elle ne sera pas avant très longtemps. « La naïveté du mandat, continuait très justement le même journaliste, fut de paraître croire qu'il suffisait d'une étiquette pour mettre d'un coup 3 millions d'habitants, jusque-là oubliés sur la carte, au niveau des peuples les plus évolués du globe. Les résultats sont sous nos yeux. On ne brusque pas l'histoire non plus que la physiologie ; elles procèdent par étapes [1]. »

Ce qui rendait d'autre part le régime du mandat malaisé, c'est que c'est un régime *cher*. Le statut même du mandat oblige à respecter les autonomies locales ; il faut donc multiplier les rouages gouvernementaux, il faut une nuée de fonctionnaires. Il est indispensable que les commissaires, que n'entoure pas l'appareil militaire, en imposent par une certaine somptuosité. Or, à ces territoires pauvres et de maigre produit, il aurait fallu un régime simple, économique, énergique ; d'un mot, il aurait fallu un demi-siècle de gouvernement militaire et d'autorité peu coûteuse mais indiscutée. C'est le régime qui nous a fait l'Afrique du Nord, la Cochinchine. C'est celui qui est en train de réussir auprès des Druses et des Alaouites. C'est le seul qui puisse obtenir des résultats auprès des peuples primitifs. Or, en dépit d'une poignée d'intellectuels, la Syrie est peuplée de 90 % de primitifs. Le Levantin, du reste, respecte infiniment mieux les ordres que les conseils.

Là où un militaire réussirait en un clin d'œil, il est aisé de voir que le commissaire civil, par la méthode persuasive, coûte beaucoup plus cher. Outre le commissaire, il faut quand même le militaire, sans lequel on ne peut rien faire nulle part. Il faut en outre un fonctionnaire indigène, qui est investi de l'autorité théorique et sert d'intermédiaire entre le commissaire français et la population. Et enfin il faut un fonctionnaire européen pour contrôler le fonctionnaire indigène. Il faut donc trois hommes là où le régime militaire n'en emploierait qu'un seul.

On conçoit que les pays sous mandat se débattent dans de graves difficultés financières, d'autant plus que les hauts personnages du Commissariat sont payés, sur les budgets locaux, d'une façon assez large : 240.000 fr. à chacun des deux secrétaires généraux, et 144.000 fr. pour les quatre conseillers aux affaires politiques, administratives, économiques et financières.

C'est parce que l'on s'est rendu compte, en haut lieu, des erreurs commises, que l'on s'achemine vers une solution nouvelle. Après avoir essayé de la fédération, on va tenter de la disjonction. La France va continuer d'exercer son mandat auprès de certaines portions de territoire, qui doivent mener une vie séparée et autonome. Elle va par ailleurs faire un traité avec la Syrie proprement dite ; elle va du moins le tenter.

Et nous allons demander au P. Jalabert ce qu'il pense de ce traité et de ce qu'il devrait contenir.

IV

Son article est intitulé en effet : *Le Futur Traité franco-syrien, ce qu'il devrait être.*

« Parlons-en donc, écrit-il, puisque aussi bien tout le monde en parle là-bas. Qu'ils marchandent un tapis, sirotent un café ou, tout simplement, s'enquièrent réciproquement de leur santé, deux Damascains, en vertu de la logique des idées fixes, n'ont pas échangé trois phrases, qu'ils sont en plein dans la discussion du « traité ».

Et le P. Jalabert ajoute ces réflexions préliminaires qui indiquent bien l'importance du problème, dont, en France, tant d'autres préoccupations nous font perdre de vue l'urgence :

« A mon tour, je voudrais aborder ce sujet sérieux, voire même grave, sans préventions comme sans ambiguïté. Ces pages, je les dédie avant tout aux Syriens : elles voudraient servir leurs intérêts, en leur faisant envisager sous son aspect réel, un acte qui demande à être accompli avec la gravité sereine et réfléchie qu'un peuple, pour la première fois maître de ses destinées, doit apporter à ouvrir devant soi la route de l'avenir. Aux lecteurs de chez nous, qui n'ont pas perdu le sens des traditions, elles montreront que le rôle futur de la France en Orient, dans l'ajustement de relations séculaires, dépendra dans une large mesure d'une situation claire, réglée sur la juste prévision de toutes les éventualités. D'un traité négocié en toute loyauté, précisé en toute franchise, naîtra une amitié solide et durable, tandis que les imprécisions qu'une fatale timidité y laisserait subsister grèveraient l'avenir de tous les risques de mésentente, de tous les germes de désunion. Puissent donc des jours prochains voir la vieille signature de la France, qui a cours là-bas depuis tant de siècles, et le premier paraphe par lequel la Syrie inaugurera sa vie nationale, s'entrelacer au bas d'un document garantissant aux deux peuples une solidarité féconde. »

[1] *La Syrie*, 7 janvier 1933.

Le P. Jalabert commence par donner une raison de la nécessité du traité que le précédent article n'avait pas mise en aussi nette évidence. Ce qui nous contraint à abandonner le mandat et à lui substituer un traité, ce n'est pas que nous pensions que la Syrie est capable de se gouverner par elle-même, ce n'est pas que nous estimions que le mandat est trop onéreux et qu'il vaut mieux le passer à une autre nation. C'est surtout parce qu'il s'est produit un fait nouveau qui ne nous laisse pas le choix. L'Angleterre a estimé que son rôle était achevé en Irak ; elle a donné l'autonomie à ce pays ; elle l'a introduit à la Société des Nations où elle est assurée de sa voix ; elle a signé avec lui un traité bien en règle et qui lui assure les avantages qu'elle désirait. Il n'était pas possible de faire croire aux Syriens que leur évolution n'était pas aussi complète que celle des Irakiens et que la jeune Syrie n'était pas encore mûre pour entrer, elle aussi, aux côtés de la France, à la Société des Nations. Le précédent irakien avait créé un état d'esprit en Syrie, avec lequel il a bien fallu compter. La Puissance mandataire a donc été poussée à ouvrir les négociations, et ce n'est pas sans peine que nous avons pu mettre sur pied un partenaire avec qui négocier.

Ce partenaire, une fois trouvé, ne se montra pas facile à maintenir dans l'atmosphère de confiance indispensable à la bonne conduite des affaires. Comme toujours, le régime démocratique, instauré en Syrie par nos soins, mettait au premier plan, à côté d'une majorité de braves gens d'esprit modéré et de sens rassis, un minorité d'agités et de brouillons qui ont rapidement affolé l'opinion. Comme toujours aussi, les honnêtes gens étaient divisés et mécontents, tandis que les adversaires de toute entente avec la France se montraient agressifs et résolus. Les intérêts généraux du pays étaient totalement négligés ; la politique de parti prenait le dessus.

M. Ponsot tenta de donner à la Syrie un avertissement. Avec un sens diplomatique très avisé, il profita de son rapport à la Société des Nations sur l'exercice du mandat français, pour insinuer une leçon aux Syriens. Il fut fort bien compris. Mais l'opposition nationaliste feignit de n'avoir retenu de son discours à Genève que ce qui concernait les « aspirations nationales » et les « vœux des populations. » Et elle se mit à organiser l'expression de ces vœux. Ce fut l'objet d'un Congrès réuni à Alep, le 17 février dernier. En fait, ce Congrès ne représentait pas plus la Syrie que les Congrès radicaux ne représentent la France. Les conclusions de cette assemblée ne le cédèrent en rien, pour l'incohérence, à celles qui sont parfois émises chez nous en pareille occurrence. D'une part, elle donna sa confiance au ministère, ce qui signifiait « collaboration avec la France » ; d'autre part, elle adopta un manifeste nationaliste d'Hachem-el-Atassi, ce qui voulait dire : « Pas de collaboration. L'unité syrienne ou rien ! »

Le ministère syrien pouvait se demander ce qu'il allait faire, en face de ces manifestations contradictoires. Mais il n'eut pas à opter : dix jours plus tard, les chefs des Alaouites de Lattaquieh et ceux des Druses, à Kanawat, avaient voté leur indépendance complète par rapport à la Syrie, et le maintien du mandat en ce qui les concernait. En vain les agités syriens essayèrent-ils de maintenir le principe de la prétendue unité et de proclamer qu'il ne pouvait y avoir de traité entre la Syrie et la France, en dehors de ce principe. Du moment que ni les Druses ni les Alaouites ne veulent de l'union avec la Syrie, ce n'est pas nous qui les y contraindrons et la Syrie n'est pas de taille à les soumettre à ses désirs.

Les négociations vont donc reprendre entre la France et le Parlement de Damas, quand il sera rentré de ses vacances obligatoires. On peut prévoir, par le langage de M. Ponsot à Genève, les grandes lignes du traité qui se prépare.

Il s'agit évidemment ici d'un pacte spécial. Le traité franco-syrien ne peut être que la fin même du mandat et la consécration de la situation que le mandat aura créé. Mais il devra en outre préciser « le programme et les étapes de l'évolution des institutions actuelles, dans les divers domaines où la collaboration active et confiante du Gouvernement syrien et de la Puissance mandataire est encore nécessaire, pour réaliser, soit sur le plan intérieur, soit dans le plan international, les conditions requises pour l'admission de la Syrie à la Société des Nations, en tenant compte des principes généraux déjà fixés par la Société des Nations, pour qu'il puisse être mis fin au régime du mandat [1]. »

Cela veut dire que si la Syrie est admise à exercer toutes les prérogatives des Etats indépendants, elle ne pourra, pendant une certaine période de transition, dont la durée sera à définir, les exercer que moyennant une collaboration étroite avec la France. « En bref, au tuteur imposé succédera une collaboration acceptée par contrat. » Quelles seront les limites de cette activité commune, que demandera la Syrie à la France et que demandera la France à la Syrie, pour que l'évolution de ce pays puisse se poursuivre normalement, c'est cela même qui va être l'objet des pourparlers.

Le but à atteindre, pour la Syrie, c'est un régime assez régulier, assez stable, assez net pour qu'elle puisse être admise dans le concert des peuples civilisés, à Genève. C'est pour y parvenir qu'elle a encore besoin des conseils et de l'aide de la France.

Que faut-il pour que la Société des Nations juge l'évolution syrienne assez avancée pour que le régime du mandat prenne fin de façon définitive ? Il n'y a encore ici qu'un précédent : le précédent irakien. Mais on peut se demander si ce précédent est un modèle du genre. Mieux vaut, certes, recou-

[1] Cette phrase se trouve dans la déclaration de M. Ponsot à Genève, le 1er décembre 1932.

rir aux définitions établies par la Commission permanente des mandats à la Société des Nations.

Trois choses sont requises pour que la Syrie soit considérée comme adulte : 1° qu'elle ait atteint un équilibre matériel et moral qui fasse d'elle une nation respectueuse des droits et des intérêts de tous les éléments qui la composent (en un mot, où les minorités ne soient pas exposées à des brimades ou à des injustices intolérables) ; — 2° qu'elle établisse entre elle et la Puissance mandataire un régime garantissant les droits et les intérêts réciproques ; — 3° qu'elle soit à même de s'adapter à la vie internationale et d'entrer dans la communauté des nations civilisées.

Sur le premier point, — politique intérieure, — deux problèmes sont à considérer : le statut des étrangers, et le traitement des minorités ethniques.

Sur la question des étrangers, les règles posées par la S. des Nations sont très explicites. Le gouvernement du nouvel Etat devra assurer aux ressortissants étrangers leurs privilèges et immunités, y compris la juridiction consulaire et la protection. Il y avait jadis des « capitulations » réglant, dans le Proche-Orient, la situation des étrangers. Le régime du mandat avait mis fin à ces antiques stipulations. La S. des Nations exige que l'on restaure un régime accepté des nations intéressées et approuvé au préalable par son propre Conseil. Le plus simple sera sans doute le retour à quelque chose de très semblable aux « capitulations, » qui conféraient à l'étranger des privilèges importants, mais qui tendaient tout simplement à assurer sa sécurité et sa liberté d'action commerciale. Les intérêts des étrangers en matière judiciaire, civile et pénale seront donc ainsi à couvert. Une juridiction spéciale devra être établie pour concilier leurs immunités avec l'exercice des droits souverains qui appartiennent à tous les Etats. La liberté des cultes en particulier devra être assurée à la fois aux indigènes et aux étrangers.

On voit à quel point cette question du régime des étrangers est importante et combien délicates seront les négociations à cet égard.

Plus délicate encore sera celle de la protection des minorités. Si le respect des faibles est déjà si difficile à maintenir dans les pays de haute et vieille civilisation, si par exemple les catholiques de France se plaignent avec raison d'être soumis à un régime d'exception au point de vue scolaire, à combien plus forte raison, dans des pays encore imparfaitement évolués, a-t-on à redouter les excès du fanatisme de religion ou de race. Un étranger a toujours derrière lui son ambassadeur ou son consul ; mais un homme du pays, appartenant à une minorité ethnique ou religieuse, a tout à craindre de la partialité des lois à son égard.

Or, justement, la Syrie est divisée en groupes différents et trop souvent hostiles les uns aux autres. Sur un million et demi d'habitants, elle compte environ 900.000 musulmans, en majorité sunnites, mais comprenant une minorité de chiites, qui réclament leurs droits. Les 600.000 autres habitants comprennent des chrétiens et des non-chrétiens. Parmi ces derniers, on compte des Alaouites, des Ismaïliens, des Druses, des Israélites, des Tcherkesses, des Turcomans, des Kurdes, des Persans. Les chrétiens ne sont pas plus de 200.000 et ils appartiennent à dix confessions différentes.

Historiquement, toutes ces minorités n'ont connu que deux régimes : l'esclavage turc et la liberté sous mandat français. Que vont-elles devenir maintenant ? Un vent d'angoisse passe sur elles. Les chrétiens de Syrie notamment sont dans l'inquiétude. Ces craintes sont pour nous un avertissement. La France manquerait sûrement à tous ses devoirs, si elle partait sans avoir assuré la sécurité de tous ces groupes qu'elle a protégés durant dix ans et que sa négligence pourrait exposer aux représailles les plus terribles. Et il conviendra surtout de ne pas se fier aveuglément aux dispositions théoriques de la Constitution syrienne. Plusieurs articles en effet proclament la liberté de conscience absolue, l'accès de tous les citoyens aux emplois publics, la garantie des droits des différentes communautés religieuses, notamment en ce qui concerne le régime scolaire. Ceux qui connaissent le pays savent ce que valent ces formules en Syrie :

« Je mets en fait, écrit le P. Jalabert, qu'en dépit de l'article 26, les emplois publics continueront à demeurer l'apanage réservé pratiquement à l'élément musulman. Quant à l'article 15, à s'en tenir à la seule stipulation relative à la liberté de conscience, qui, en droit, est absolue, je ne serais pas embarrassé pour citer, pour la seule ville de Damas, une demi-douzaine de cas de musulmans convertis au catholicisme, qui ont dû abandonner leur ville d'origine, pour se mettre en sécurité. Je pourrais aussi faire état d'une réponse signée d'un ministre actuellement en charge, lequel, répondant à la requête présentée par un musulman en vue de passer au catholicisme, déclarait que le ministère de la Justice n'avait pas trouvé « dans les lois et règlements en vigueur un texte pouvant servir de base à l'acceptation de pareilles demandes. »

Or, si de pareils faits ont pu se produire en présence de dispositions constitutionnelles aussi claires que celles qui existent en Syrie, et sous le regard de la Puissance mandataire, que devra-t-on attendre de la garantie fondée sur de simples formules, lorsque le contrôle aura pris fin ?

On voit donc à quel point il est nécessaire de préciser les droits des minorités dans le traité même et de placer ces droits sous la protection de textes ayant une valeur internationale.

Les observateurs du monde musulman savent que le fanatisme y est sujet à de brusques réveils. « Plus que jamais, ou, si l'on veut, autant que jadis, pour le musulman le chrétien demeure l'ennemi. On céderait donc à la plus étrange des illusions si l'on s'obstinait à croire, en dépit de ces avertissements, que, parce que l'on aura inscrit, en formules volontairement atténuées, sui-

vant les exigences protocolaires, dans un instrument diplomatique quelconque, le respect des minorités et notamment des chrétiens, on aura pourvu au respect de leurs droits et de leur sécurité. »

Il n'est pas possible que la France signe un traité d'où seraient absentes les garanties réelles exigées par ses clients les plus sûrs et ses amis les plus fervents.

De ces grosses questions de politique intérieure, passons aux relations entre la Syrie et la France dans l'avenir immédiat. On ne part pas, après avoir gouverné pendant dix ans un pays, sans qu'il demeure des comptes à régler et par suite une attitude réciproque à déterminer.

Nous avons dit ce qu'avait coûté à la France l'exercice de son mandat : beaucoup d'argent et beaucoup de vies humaines. Quelle sera la part des dépenses qui pourra et devra rester inscrite au débit de la Syrie ? C'est là une question à débattre entre les intéressés. La France ne sera ni une prêteuse prodigue ni une créancière impitoyable. Mais il est probable qu'il y aura, dans le traité, l'inscription d'une « dette syrienne » garantie par hypothèques, sans parler de garanties financières pour les grosses entreprises d'utilité publique qui ont été mises en marche.

Lorsque ces conditions auront été remplies, il n'y aura plus de difficultés s'opposant à l'entrée de la Syrie dans la Société des Nations.

Tout cela c'est le proche avenir. La Syrie se laissera-t-elle guider par la France dans cette dernière phase de son évolution ? Comprendra-t-elle qu'elle ne poursuit en tout cela aucune visée impérialiste et qu'elle ne fait que remplir l'une des obligations que lui impose son passé, la grande histoire dont elle vient, les vieilles traditions qu'elle nourrissait en Orient ?

Le P. Jalabert insiste surtout sur le sort des minorités. Et il fait en terminant cette réflexion importante :

« J'ai les yeux encore remplis du spectacle de la malédiction qu'attira sur soi un peuple voisin pour avoir méconnu les lois de l'histoire économique. Pour avoir voulu régler le sort des minorités en les supprimant, la Turquie kémaliste a dépeuplé ses villes industrieuses et fait de la Cilicie un désert. Partout où ils se trouvent, les chrétiens représentent une force sociale que les pouvoirs ont intérêt à ménager. Dieu veuille qu'on s'en souvienne à Damas et qu'on fasse crédit à la France, qui se doit à elle-même, comme elle le doit aux chrétiens, comme elle le doit à la Syrie elle-même, de rappeler, avec les devoirs de l'humanité, cette loi de l'histoire économique, qui doit, à elle seule, l'emporter sur tous les préjugés de race ou de religion. »

V

Quittons la Syrie, qui en d'autres temps nous aurait offert bien d'autres sujets d'intérêt ou d'étude, mais qui, dans la situation où se trouve l'Europe, reste pour nous passablement estompée dans le lointain.

Il y a un pays où se passent des choses extraordinaires, un pays tout voisin du nôtre, et qui est en pleine ébullition, d'où nous arrivent des rumeurs confuses, très bruyantes pourtant, mais incohérentes et de sens incertain. On a deviné qu'il s'agit de l'Allemagne.

Certes, nous n'aurions qu'à cueillir au hasard dans nos Revues : nous trouverions partout à glaner des réflexions, des descriptions, des impressions, des prophéties ou des conjectures plus ou moins précises et plus ou moins solides. En réalité, nul ne sait où va le mouvement hitlérien. Les chefs eux-mêmes de ce mouvement ne semblent pas très fixés sur ce qu'ils veulent ou espèrent. Ils tonnent contre l'ordre européen issu du traité de Versailles, et ils affirment en même temps qu'ils ne veulent que la paix du monde. Ils ne paraissent pas voir la contradiction dans laquelle ils tombent, comme s'ils pouvaient croire que l'on bouleverse un ordre donné sans faire des mécontents et sans soulever des colères et des rancunes dangereuses.

Mais nous préférons retenir ici quelques réflexions intéressantes du Dr Johannes Messner, de Vienne, dans *Schönere Zukunft* (14 mai 1933), sur l'*Effondrement du marxisme en Allemagne*.

Ce n'est qu'un aspect de la Révolution hitlérienne, mais c'est assurément l'un des phénomènes les plus curieux de l'histoire récente de l'Allemagne, qui nous a apporté tant de sujets d'étonnement et d'émoi.

Les journaux nous ont dit qu'il a suffi d'un bref commandement du gouvernement nouveau pour faire disparaître les syndicats socialistes et confisquer leurs propriétés. Or, les syndicats, c'était le noyau des troupes de front du marxisme allemand. Ils avaient groupé, après 1920, près de 8 millions d'adhérents. Jusqu'à ces derniers temps, quoique réduits par le chômage, ils conservaient plus de 4 millions de membres, représentant 70 % du monde ouvrier organisé. Ils brandissaient une arme qui semblait formidable et qui, de fait, faisait trembler les gouvernements : la grève générale. On pouvait croire leur organisation tellement forte qu'elle défierait toute attaque. Même après le triomphe de l'hitlérisme, on se disait : « Les nazis ne groupent que 48 % des électeurs. Ils n'ont la majorité que grâce à l'appoint des troupes de droite. En face d'eux se dressent les masses profondes du marxisme, soit sous la forme socialiste, soit sous la dénomination plus accentuée de communiste. On va donc à la guerre civile tout simplement. » Une simple soustraction symbolisait l'Allemagne : *2 moins 2 égale 0*.

Or, voici que les chefs communistes sont en fuite ou en prison, que les organisations socialistes sont en déroute, et l'on n'aperçoit aucune réaction, aucune résistance, l'on n'entend parler d'aucune lutte proprement dite. Il n'y a ni barricades, ni combats de rues, ni même de protestations assez hautes pour parvenir jusqu'aux oreilles du dehors. Lorsque Hitler a touché aux Juifs, on

a entendu des clameurs. Il y eut des échos du tapage qui se passait en Allemagne jusque dans les pays les plus lointains. Rien de semblable pour le socialisme. La fameuse Internationale marxiste demeure à peu près silencieuse. Les socialistes français eux-mêmes n'osent guère élever la voix. Il s'est bien tenu, à Paris, une réunion de l'Internationale-ouvrière-socialiste, pour examiner la situation créée en Allemagne au socialisme ; l'on n'a pu y faire autre chose que de constater un effondrement sans exemple dans l'histoire des mouvements de masses.

Et l'on s'est arrêté finalement à cette conclusion et résolution plutôt mélancolique : « La situation nouvelle exige un examen approfondi de l'ensemble de la stratégie et de la tactique ouvrière internationale, elle exige l'éclaircissement complet des circonstances qui ont conduit à la victoire du fascisme en Allemagne, et l'on ne doit pas reculer devant la détermination des causes qui ont empêché le prolétariat allemand de mettre en œuvre les forces qui lui appartenaient aux heures décisives. »

A notre tour, essayons de préciser ces causes.

« En première ligne, dit le Dr Messner, il convient de mettre l'obstination dogmatique du marxisme. » Il est curieux de remarquer le total manque d'esprit critique dans un mouvement qui se dit issu de la science et fondé sur la science. Le marxisme est aveugle ; il est imperméable aux faits.

Il procède d'affirmations sans fondement et qui n'ont jamais été révisées. Il constitue un dogme sans base, une poussée mystique vers un paradis irréel, sans juste appréciation des possibilités. D'excellents écrivains allemands ont soutenu que le marxisme a été le pire ennemi du socialisme, c'est-à-dire du véritable sens social, tel qu'il devrait exister dans une société de civilisation chrétienne. Le marxisme n'était resté qu'une critique du capitalisme, mais il n'avait rien de social. Il ne savait que maudire ; il n'avait pas l'art de rapprocher les hommes et de les rendre plus « sociables, » c'est-à-dire plus fraternels, plus unis entre eux. Partout où règne le marxisme, il sème la haine, la défiance, il formule les plus âpres revendications sans les justifier autrement que par la puissance des bas appétits.

Le marxisme allemand n'offrait aucun idéal à la jeunesse allemande. Il ne pouvait que lui répéter le même refrain : « La collectivisation des organes de la production donnera le bonheur à tout le monde. » Il ne répondait plus aux exigences profondes de la nation. Lasses d'attendre un bonheur qu'on leur promettait toujours pour le lendemain, les foules se sont mises à la suite de nouveaux chefs qui leur donnent tout au moins une chanson nouvelle et claironnent des revendications à la fois sociales et nationales. De même que le grand adversaire de l'idéal médiéval de la chrétienté unie sous la houlette spirituelle du successeur de Pierre a été le nationalisme égoïste dont Machiavel s'est fait, au XVIe siècle, le théoricien illustre, de même l'internationalisme ouvrier s'est brisé contre la poussée d'un nationalisme exaspéré.

Ajoutons à cela que le marxisme était devenu une carrière. Les masses attendent le paradis promis. Mais pendant qu'elles attendent, les prophètes qui l'annoncent se servent les premiers. Les fidèles ébahis les voient assis à table, le verre et la fourchette en main. Ils en rient au début. A la longue, ils s'en lassent et ils protestent. Aussi longtemps qu'on peut leur donner, — comme jadis les empereurs romains — « du pain et des jeux, » ils acceptent les yeux fermés et se montrent indulgents pour leurs conducteurs de mensonge. Mais quand l'argent manque, quand les distributions s'arrêtent, alors les malheureux qu'on a trompés demandent des comptes. Le marxisme meurt en Allemagne « d'une décadence morale. » Léon Blum lui-même, écrivant dans l'*Arbeiter-Zeitung (Le Journal Ouvrier)* de Vienne, observe que c'est peut-être cette décadence morale qui aboutit en ce moment à un anéantissement physique.

Le marxisme s'est embourgeoisé ! Horreur ! Il a donc commis, à son point de vue, ce que nous appelons « le péché contre l'esprit. » Les chefs du prolétariat allemand exploitaient le marxisme comme n'importe quel capitaliste sans entrailles peut exploiter une invention industrielle ou une marque de fabrique. Quelle différence peut-on faire entre le grand socialiste enrichi par le marxisme et qui possède villa et jardin magnifique, aux portes de Berlin, et son voisin de propriété, qui est industriel ou commerçant capitaliste ? Comment veut-on que le prolétariat se sente profondément solidaire de chefs aussi corrompus, aussi égoïstes ? Il se sert d'eux aussi longtemps qu'il croit les retenir à son service. Mais il les rejette, aussitôt qu'il n'en attend plus rien. Et de quoi se plaindraient-ils ? N'est-ce point la règle même du jeu telle que ces chefs l'ont posée en toute occasion ?

Enfin, le mouvement antisémite qui s'est propagé si puissamment dans l'Allemagne hitlérienne a enlevé au socialisme de grandes forces. Le marxisme allemand était lié au monde juif ; les dirigeants étaient souvent des Juifs. En frappant les Juifs, Hitler atteignait déjà le marxisme. Nous ne discutons pas sur la moralité des procédés sommaires d'Hitler et de ses partisans. Nous nous bornons à constater un fait.

Et ce qui nous intéresse dans ce fait, ce n'est pas seulement ses aspects proprement allemands, c'est la conclusion que l'on peut en tirer sur l'avenir du marxisme dans le monde.

Nous croyons que le socialisme matérialiste ne sera mis en déroute que lorsque le socialisme spirituel aura acquis de la force dans nos sociétés. Marxisme et capitalisme sont deux apparitions complémentaires. Comme le clamait un jour Jaurès à la Chambre française, ce sont les corrompus du régime capitaliste qui ont fait la puissance de

l'esprit révolutionnaire dont s'est nourri le marxisme. Il n'y a pas de péril de révolution dans un pays où chacun est à la place qui lui revient et où les privilèges sociaux sont payés par la bienfaisance sociale. On pardonne à la supériorité lorsqu'elle est bonne aux humbles, lorsqu'elle est fraternelle aux déshérités. Capitalisme matérialiste et marxisme révolutionnaire sont les enfants du même père. C'est tout l'esprit de la société qu'il faut changer. La société moderne a tourné le dos à l'Evangile ; elle ne guérira que par le retour à l'Evangile.

VI

En attendant que se réalise le grand idéal de Jésus : « Un seul troupeau et un seul Pasteur ! » il est inévitable que les nations demeurent profondément divisées intérieurement et extérieurement.

Un des exemples les plus pénibles de ces divisions internes nous est offert par la Yougo-Slavie. M. Georges Roux, dans la *Revue de Paris* du 1er mai, nous en parle sous ce titre : *Inquiétudes Yougo-Slaves.*

La Yougo-Slavie date du 1er décembre 1918. C'est ce jour-là que le prince-régent Alexandre proclama, au bruit du canon, mais d'un canon pacifique, la naissance du « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. » Ce nouveau royaume est formé de groupes ethniques apparentés les uns aux autres, mais qui étaient séparés depuis des siècles et avaient évolué de façon très diverse. Les Yougo-Slaves de l'Ouest étaient des catholiques (Croates, Slovènes, Dalmates) ; les Yougo-Slaves de l'Est, orthodoxes (Serbes, Bosniaques). Quelques-uns étaient musulmans (Bosnie-Herzégovine).

Autant que les convictions religieuses, ces frères de race étaient séparés par les exigences de la vie économique et par les traditions d'ordre politique. — « Les Dalmates habitent un rivage rocheux, découpé par des golfes profonds comme des fjords, et bordés de six cents îles dont soixante-deux seulement sont habitées. Ils sont éloignés de l'intérieur par des chaînes de montagne parallèles au littoral, sans routes naturelles vers l'hinterland ; et leur mer, l'Adriatique, est une mer italienne. » La Dalmatie a gravité durant des siècles vers Venise. Elle est imprégnée de civilisation latine et italienne. — Plus au nord, les Slovènes faisaient partie, depuis longtemps, de l'empire des Habsbourg. Ils avaient subi et conservé l'empreinte du germanisme. — La Croatie faisait partie du royaume hongrois. Elle jouissait d'une certaine autonomie que l'on peut analyser de la façon suivante. Il y avait des affaires « croates » relevant de tout l'empire, et que l'on pouvait appeler « impériales » (affaires militaires et diplomatiques). Pour ces affaires, la Croatie comptait trois délégués au Conseil d'Empire. Il y avait, en second lieu, des affaires « hongroises », c'est-à-dire communes avec la Hongrie (commerce, transports, travaux publics) et pour lesquelles la Croatie comptait 40 députés à la Chambre hongroise. Il y avait enfin des affaires strictement « croates » (enseignement et cultes) pour le règlement desquelles n'intervenait que le « ban » de Croatie, c'est-à-dire le gouverneur nommé par l'Empereur, et la Diète croate appelée « Sabor ». Sur l'ensemble des impôts perçus en Croatie, 45 % devaient être affectés aux dépenses locales.

Ces trois premières régions : Dalmatie, Slovénie, Croatie, se sont initiées à la vie des grands peuples modernes dans le cadre de l'Empire bicéphale austro-hongrois.

Il règne, avant la guerre, parmi les populations qui les habitent, un profond malaise. Elles aspirent à une autonomie plus complète. Elles souffrent d'être traitées en races inférieures, en face des Allemands d'Autriche et des Madgyars de Hongrie.

Les Yougo-Slaves de l'Est ont pendant longtemps subi le joug des Ottomans ; ils n'ont pu arriver à l'indépendance que très tard. Les Serbes n'obtiennent la liberté politique qu'au XIXe siècle. Les Bulgares n'y parviennent que beaucoup plus tard. Les Bosniaques ne sont pas mieux partagés. Tous, ils ont gardé le souvenir et, malgré eux, la tradition des pratiques de gouvernement turques. Leur péché originel est de n'avoir pas connu l'initiation occidentale. « Leurs gouvernements sentent encore le sérail et traînent une existence d'intrigues, coupées par des révolutions de palais. »

En résumé, au point de vue ethnique, le royaume yougo-slave est très homogène. Il n'y a que de très faibles minorités de race. Les Slaves l'emportent dans une proportion de 77 %. Le reste se partage en une poussière d'éléments divers : Hongrois, Albanais, Turcs, Allemands, Roumains, Bulgares en Macédoine. De tous les Etats nés des traités de 1919, la Yougo-Slavie est un de ceux qui compte le moins d'allogènes.

Au point de vue linguistique, pareille harmonie ou presque. Entre le parler des Serbes et des Croates, aucune différence sensible. Seuls, les Slovènes usent d'un dialecte particulier, mais que tous les Yougo-Slaves comprennent.

Au point de vue social, même structure dans les diverses parties du royaume. La plupart des Yougo-Slaves vivent de culture agricole et des industries qui en découlent. C'est un peuple de paysans. En Slovénie, il y a de la noblesse ; en Dalmatie, un antique patriciat ; en Croatie, une petite bourgeoisie de professeurs, d'industriels et de magistrats. La Serbie, sans noblesse ni bourgeoisie, est une démocratie égalitaire.

Mais au point de vue intellectuel et surtout spirituel, rien n'est plus disparate que les divers éléments du nouvel Etat. Les uns avaient leur centre d'attraction à Vienne, les autres à Constantinople. Vienne, c'était le Paris de l'Europe centrale ; Constantinople, c'était la vieille Byzance corrompue et corruptrice. Cette opposition de civilisation se traduisait dans l'usage d'un double alphabet. On parlait la même langue, mais on

l'écrivait de deux façons différentes : les lettres latines d'une part, l'alphabet cyrillique d'autre part. Si les Turcs de Mustapha-Kemal ont adopté notre alphabet, les Serbes et les Bulgares le repoussent encore.

Et cette différence initiale se traduit jusque dans l'aspect extérieur des campagnes et des villes. Le bourg croate est bien allemand ou autrichien, le petit port dalmate est vénitien, les campagnes de Macédoine rappellent les plateaux d'Anatolie. Zaghreb est une cité occidentale ; Belgrade n'est qu'un vaste faubourg oriental.

Mais à tout prendre, la plus grosse source de dissemblance vient de la religion. La religion orthodoxe est chrétienne sans doute, mais de spiritualité pauvre, de discipline médiocre. Elle est parfois plus proche de la superstition que de l'Evangile. Elle n'attire que les masses incultes ; l'élite s'en détourne. Le catholicisme est au contraire très pur et très intense en Croatie. Et la Bosnie, avec ses 1.350.000 musulmans, a une orientation spirituelle extra-européenne. L'âme yougo-slave est ainsi violemment tirée en trois directions nettement opposées.

Ajoutez à cela le cloisonnement géographique. La Yougo-Slavie est presque partout montagneuse. Il n'y a que 40 % du territoire de cultivé, 30 % de forêts. Les plaines n'occupent que le cinquième de la superficie totale. Le Serbe est un montagnard, le Croate un homme de plaine, le Dalmate un marin. Il n'y a que peu de moyens de communications d'un pays à un autre ; aller de Ljubljana à Cettigné est un voyage invraisemblable.

Tout le drame que porte en lui le jeune Etat tient dans les constatations qui précèdent : « identité ethnique, communauté de langue, similitude de structure sociale ; diversité culturelle, rivalité religieuse, obstacles géographiques. » Ce sont des peuples qui ont voulu vivre ensemble, mais que leurs éducations divergentes empêchent de s'entendre : une famille désunie !

Et certes le mal serait moindre, si le plus fort se trouvait en même temps appartenir à la civilisation la plus haute. Mais ce n'est pas le cas. Le Serbe est le plus rude, le plus énergique ; le Croate, le Dalmate, le Slovène sont les plus cultivés et les plus fins. Les Serbes sont de magnifiques soldats. Ils ont la suprématie physique, mais aucune suprématie morale. Ils ont trop longtemps respiré les miasmes du byzantinisme turc. Les procédés de Belgrade ne peuvent que blesser et irriter les nouvelles provinces. Les Serbes sont grisés par la victoire, lorsque commence le nouvel Etat. Ils entendent bien l'organiser à leur guise et à leur profit. La Constitution du 26 juin 1921, — date anniversaire de Kossovo, — consacre leur hégémonie.

Le nouveau royaume sera unitaire. Il ne reconnaîtra aucune autonomie aux régions que l'Autriche-Hongrie traînait derrière elle, en leur laissant une certaine latitude d'action. Les vieux noms particuliers doivent même disparaître. Toutes les administrations sont centralisées à Belgrade. L'Etat est découpé en 33 départements, sous lesquels on prétend, comme jadis en France, faire oublier les appellations provinciales. Mais ce que les Serbes n'avaient pas prévu : si la géographie subit l'action du nivellement, c'est le jeu de la politique qui s'y oppose. Les Serbes seront « radicaux », les Croates « nationaux-paysans », les Slovènes « agrariens ». La lutte des groupes au Parlement yougoslave n'est faite que de la lutte des régions.

L'instabilité des ministères, qui est le propre des démocraties, se manifeste d'une façon démesurée en Yougo-Slavie : en 10 ans, 44 gouvernements ! On change de ministère en moyenne une fois par saison. Les Croates, qui étaient les plus « évolués » des nouveaux associés, ne savent guère que gémir et critiquer. On leur reproche de manquer de plan constructif. Ils arrivent à faire douter de leur loyalisme, et leurs ennemis les donnent ouvertement comme des traîtres au vieil idéal slave. Le leader croate Raditch ne trouve qu'un remède à cette incompréhension réciproque : le recours à l'étranger. Il voyage, il cherche à intéresser les grandes puissances à sa petite patrie. Mais ce remède est pire que le mal. Il n'obtient rien au dehors, et au dedans on l'accuse d'humilier la nation devant les autres peuples. Suivant l'habitude des Balkans, le revolver et le poignard se mettent de la partie. On se souvient de la séance du 20 juin 1928, à la Skouptchina de Belgrade : un député radical serbe fait feu sur le groupe des représentants croates, deux députés sont tués, deux autres blessés, parmi lesquels Raditch, qui meurt après une longue agonie, le 8 août. Toute la Croatie prit le deuil. On aurait dit la petite patrie frappée à mort. A Belgrade, par contre, on parlait d'envoyer des divisions contre la Croatie.

Ce fut une décision heureuse, dans cette exaspération universelle et réciproque, que la prise du pouvoir par le Roi, qui suspendit, le 6 janvier 1929, le régime parlementaire.

Mais cette dictature royale a l'inconvénient de toutes les dictatures. Elle est trop unilatérale et ne guérit pas les divisions latentes.

C'est au temps de cette dictature pourtant que s'est fait le premier travail réel d'unification. L'appellation même de l'Etat a changé. Ce n'est plus le « royaume des Serbes, Croates, Slovènes », mais « le royaume des Yougo-Slaves ». Les 33 départements sont supprimés et remplacés par 9 Banovines. Des Conseils de Banovines, nommés par le ministre de l'Intérieur, disposent de pouvoirs locaux assez considérables, ce qui constitue un réel effort de décentralisation administrative.

Par ailleurs, révision des lois judiciaires, développement de l'instruction publique et de l'enseignement technique, promulgation de lois sociales, entreprise de gros travaux publics, nouvelles routes et chemins de fer.

Cette œuvre de la dictature ne doit pas être oubliée dans le jugement que l'on porte sur elle. Du reste, quelques chiffres vont traduire l'effort yougoslave depuis dix ans : de 1919 à 1929, les écoles